

 <p><b>EPTB Charente</b> INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAN CHARENTAIS ET SES PÉRIPHÉRIES</p> 	<p><b>COMITE DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL/BRUANT</b></p> <p><b>26 JANVIER 2018 9H30-12H30</b></p> <p><b>SALLE VAL DE CHARENTE, MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME EN SAINTONGE ROMANE, A SAINTES</b></p> <p><b>COMPTE RENDU</b></p>
--	--

## LISTE DES PRESENTS

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINET	CLE SAGE Charente
Jean-Claude GODINEAU	EPTB Charente
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 : SYRES 17
Laurence CAUD	LPO/Natura 2000
Yves-Marie LE GUEN	CARO
Christophe CHASTAING	UNIMA
Laurent POUZIN	CDL Marennes
Karine BONACINA	DDTM 17
Catherine LABAT	CD17-SEVE
Mylène JOSSINET	DRAAF NA
Maryse LAVIE-CAMBOT	CD17
Jean-Marie BOURRY	NE 17
Jacques LEPINE	SDE17
Manuella BROUSSEY	AEAG
Jacques SAUTON	SYMBA/CLE SAGE Charente
Isabelle POTIER	NCA Environnement
Corinne FESNEAU	NCA Environnement
Sonia BENNEVAUD	DDTM17
Baptiste SIROT	Directeur adjoint EPTB
Kristell PICHODOU	CD17
Bruno BESSAGUET	CARO
Valentin POMMIER	CA 17
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Charlotte RHONE	CRC PC
Dominique PETIT	Communauté d'agglomération Grand Cognac
Cyril DENISE	AFB
Patrice FOUCHER	ASA Charente Aval
Michel PERIGORD	Garant CNDP
Gilles FAURE	Garant CNDP
Nicolas GUITTOT	SYRES 17
Romain OZOG	EPTB Charente

Le présent compte rendu a pour objectif de rappeler les éléments d'échanges principaux. Ce compte rendu ne constitue pas une synthèse du travail réalisé et présenté.

## I. INTRODUCTION

---

**Monsieur GUINET** ouvre cette séance et rappelle les personnes ou institutions excusées :

- la CDA de la Rochelle, Président du CD16,
- la CDA de Saintes
- le Service environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine
- du Grand Angoulême
- de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- du président du Conseil départemental de la Charente

Monsieur GUINET rappelle l'objet de la réunion, à savoir la présentation par le bureau d'études NCA de l'état d'avancement de l'état des lieux et des points de blocages éventuels à sa validation.

Madame de ROFFIGNAC rappelle que pour garantir la qualité du débat public, deux garants ont été nommés Monsieur Faure et Monsieur Périgord. Ils sont joignables facilement via leurs adresses mail.

## II. PRESENTATION DU DIAPORAMA DE L'EPTB ET DU SYRES

---

*Présentation par Romain OZOG et Nicolas GUITTOT. Rappel de la définition d'un projet de territoire, des objectifs et de son organisation. Présentation du calendrier avec une fin pour 2019.*

**Madame BONACINA** rappelle que c'est essentiel de se fixer des objectifs avant de rentrer directement dans le programme d'action.

## III. PRESENTATION DU DIAPORAMA DU BUREAU D'ETUDES NCA ENVIRONNEMENT

---

*Présentation de NCA Environnement sur l'état d'avancement de l'état des lieux par Isabelle POTIER et Corinne FESNEAU*

**Madame BROUSSEY** rappelle de bien préciser pour les nappes ne présentant pas de problème quantitatif que c'est avec les niveaux de prélèvement actuels.

**Monsieur FOUCHER** rappelle, pour la synthèse, que parmi les forages dans les eaux souterraines, il n'y a pas que les forages agricoles, il y a aussi des forages privés.

**Madame FESNEAU** indique que cela sera ajouté au rapport.

**Monsieur POMMIER** indique que les prélèvements directs peuvent avoir des influences sur le niveau des nappes superficielles ainsi que les forages, sachant que les prélèvements directs ne représentent que 30% sur le bassin.

**Monsieur BOURRY** demande des précisions sur les recharges des nappes captives et leurs évolutions.

**Madame FESNEAU** répond que les courbes piézométriques sont consultables en annexe du rapport, avec une explication dans le corps du document.

**Monsieur GUITTOT** rappelle que la présente réunion correspond à une présentation d'une préanalyse, cela n'empêche en rien des rencontres ultérieures pour affiner celle-ci.

**Monsieur BOURRY** s'interroge sur l'augmentation des molécules actives phytosanitaires analysées.

**Madame FESNEAU** répond qu'effectivement il y a une augmentation du nombre de molécules recherchées et de ce fait plus on recherche, plus il y a un risque de déclassement de la masse d'eau.

**Madame BROUSSEY** demande des précisions sur l'état chimique des masses d'eaux. Elle rappelle que par rapport aux différents enjeux pour les eaux superficielles ; l'enjeu le plus important du territoire est l'eau potable.

**Madame LABAT** souligne que le territoire d'étude est la partie la plus en aval de la Charente, avec peu d'outils de pilotage de ce qui va se passer en amont. L'enjeu est de savoir quelle est l'incidence de l'amont sur l'aval et l'amont sur l'aval et comment intégrer des outils de pilotage qui peuvent intégrer les usages amont. La gestion des débits impacte la salinité et la turbidité.

**Madame de ROFFIGNAC** précise qu'il ne faut pas se focaliser que sur la période d'étiage et prendre en compte de la période hivernale.

**Madame BROUSSEY** évoque les études menées en partenariat avec le conseil départemental, notamment sur la gestion des barrages et leurs influences. Elle indique qu'il reste beaucoup de choses à comprendre. L'enjeu de l'état des lieux est de faire ressortir les éléments majeurs du territoire.

**Monsieur CHASTAING** indique qu'il manque encore pas mal d'éléments de connaissance ainsi que des outils de gestion. Il cite le manque de connaissance sur les besoins de l'estuaire pour son fonctionnement. Il rappelle qu'à ce jour on ignore le débit idéal dans la Charente pour le bon fonctionnement à l'aval. Il souligne que l'enjeu de l'eau potable est très fort pour ce projet de territoire.

**Madame BONACINA** indique qu'il manque dans le rapport une partie sur les barrages de Lavaud et Mas Chaban.

**Madame PICHODOU** ajoute aussi qu'il y a tout le modèle développé par l'EPTB Charente, qui est très utile dans la gestion de crise.

**Monsieur GUINET** intervient en indiquant qu'un certain nombre de manques sont pointés, qui relèveraient plus du diagnostic. Il rappelle que des données sont manquantes. Il faut une présentation la plus objective possible du territoire pour avoir un diagnostic, une détermination des enjeux qui soit la compréhension la plus honnête du fonctionnement du territoire. Il précise qu'il y a beaucoup de choses dans l'état des lieux, l'important aujourd'hui c'est de trouver la priorisation, l'organisation, le bon focus.

**Monsieur DENYSE** se questionne sur les données pluviométriques.

**Madame POTIER** précise qu'il s'agit de données Météo France (moyenne annuelle et mensuelle).

**MONSIEUR DENYSE** précise que la médiane est beaucoup plus représentative que la moyenne. Il réalise des travaux sur ce sujet. Il n'a pas à ce jour de données à fournir.

**Monsieur BOURRY**, concernant la comparaison des données de prélèvements, souhaiterait que la comparaison soit faite sur 3 mois.

**Madame POTIER** répond que la dernière fois cela avait été fait sur 3 mois et il a été demandé que ce soit fait sur 6 mois. Il a été demandé de travailler, notamment par l'AEAG, de prendre en compte les données sur 6 mois pour correspondre à l'arrêté.

**Romain OZOG** précise que cela n'était pas au cours du comité de territoire de Charente Aval, mais sur celui de la Seugne.

**Madame BONACINA** annonce que la DDTM 17 a les données par 15 jours pour les prélèvements agricoles.

**Madame FESNEAU** indique que les données qui ont été fournies par la DDTM 17 au bureau d'études ne sont pas à la quinzaine.

**Monsieur GUINET** rappelle que l'on ne peut pas reprocher au bureau d'études de réaliser le travail qui lui a été demandé.

**Monsieur CHASTAING** précise que sur Lavaud et Mas Chaban et leur gestion, le travail est réalisé sur la période complète de l'arrêté.

**Monsieur CHASTAING** mentionne que l'IPR qui ne prend pas en compte directement la mesure du débit, cependant indirectement cela a un impact sur l'IPR. L'état biologique est intimement lié à l'état quantitatif, le manque d'oxygénation peut amener un déclassement du cours d'eau.

**Discussion collégiale** sur le fonctionnement particulier des marais et des études en cours sur les indicateurs trophiques qui permettront à l'avenir de mieux comprendre leur fonctionnement et améliorer leur protection.

**Monsieur GUINET** indique qu'au vu des remarques en cours de séances, il suppose que tout a chacun n'a pas eu le temps de faire remonter les remarques qu'ils avaient à apporter au rapport. Il rappelle que les remarques sont à faire remonter impérativement.

**Madame BONACINA** précise qu'effectivement il y a eu un gros travail qui a été fait, mais le document ne pointe pas suffisamment les spécificités sur le territoire, il est difficile de compréhension et il y a des oublis. Elle ajoute qu'il y a encore du travail à faire sur le document pour pouvoir le valider.

**Monsieur GUINET** se questionne sur le fait que le cahier des charges ne soit pas adapté à ce que l'on souhaite ou encore que le bureau d'étude soit allé au-delà de la demande, peut-être que les demandes faites au bureau d'études n'étaient pas adaptées. Un nouveau comité sera prévu pour présenter un état des lieux plus conformes aux attentes des uns et des autres.

**Monsieur BOURRY** énonce qu'il va être difficile de se positionner sur ce territoire tant que le fonctionnement dynamique ne sera pas totalement connu. Actuellement, il s'agit d'une description statique, mais pas dynamique du territoire.

**Monsieur SIROT** répond que le SAGE souligne la nécessité de travailler sur le débit minimum biologique ; d'avoir une meilleure connaissance des réseaux de suivis des assecs, de travailler sur les relations nappes rivières.

**Madame LABAT** indique qu'il serait intéressant de rajouter une ligne sur les manques de connaissances sur le fonctionnement de l'estuaire et des marais.

**Madame RHONE** précise qu'il y a des marais salés également sur le territoire et qu'il faudrait les indiquer clairement sur la carte des marais.

**Madame FESNEAU** indique qu'il s'agit d'une reprise de la carte de l'UNIMA et demande à madame RHONE s'il est possible que le CRC fournisse une carte.

**Madame RHONE** répond négativement, mais est intéressée pour avoir cette carte.

**Discussion collégiale** sur la proportion de zones humides sur le territoire. NCA doit vérifier la valeur indiquée.

**Madame CAUD** demande des précisions sur la carte des zones humides présentée.

**Madame FESNEAU** répond que la source est la base de données du forum marais atlantique (inventaire et prélocalisation de la DREAL).

**Madame BONACINA** précise que la localisation des mares de tonnes n'est pas une donnée manquante, car la DDTM a un SIG qui est à jour et précis.

**Madame POTIER** répond que les données sur les mares de tonne ont été demandées à la DDTM, et leur localisation ne nous a pas été fournie.

**Monsieur OZOG** confirme en précisant que la localisation des mares de tonnes n'a pas été demandée explicitement, ont été demandées les données sur les mares de tonne.

**Madame BONACINA** mentionne que la DDTM n'a pas les volumes.

**Monsieur OZOG** indique que si la DDTM a la localisation des mares de tonne, il serait intéressant de la fournir pour qu'elle soit intégrée à l'état des lieux.

**Madame RHONE** mentionne qu'il faudrait ajouter les indicateurs sur la qualité de l'eau. Elle précise qu'un travail a été fait au niveau du conseil départemental et de la DDTM qui répertorie toutes les analyses qui existaient sur l'estuaire.

**Monsieur GUINET** s'étonne qu'un certain nombre de données ne soient pas fournis, elles permettraient d'abonder l'état des lieux.

**Monsieur GUINET** demande si l'on a la comparaison des différents prélèvements, agricoles, eau potable et industries, pour l'année entière, voir mois par mois

**Madame FESNEAU** répond que dans le rapport on a un tableau avec la comparaison à l'année par sous-bassin. Avec les données fournies ou disponibles, il n'est pas possible de faire l'analyse mois par mois.

**Madame BONACINA** précise que cela serait intéressant mois par mois.

**Madame FESNEAU** répond que pour faire cela il faudrait que la DDTM 17 fournisse les données de prélèvements agricoles mois par mois. Pour les prélèvements industriels, les volumes sont annuels. Pour l'eau potable seul le SDE17 a la donnée étiage et hors étiage donc un découpage par 6 mois. Il sera donc difficile de comparer les données agricoles avec les autres usages mensuellement.

**Madame BONACINA** indique que la majorité des prélèvements se produisent du 1<sup>er</sup> juin à début septembre.

**Monsieur SIROT** répond que suite à la réunion, il sera fait de nouvelles demandes de données explicites.

**Monsieur OZOG** rappelle que si des participants souhaitent que des données apparaissent dans le rapport, ils peuvent envoyer la donnée à l'EPTB, au SYRES ou au bureau d'études.

**Madame RHONE**, concernant les données du CER, se demande si les exploitations conchyloles sont considérées dans l'analyse.

**Madame POTIER** répond que seules les exploitations ayant plus de 10 ha ont été conservées. Il n'est pas possible de savoir la typologie des exploitations avec peu ou pas de surfaces, cela peut être aussi bien de la conchyliculture, que de l'élevage hors-sol.

**Madame JOSSINET** se questionne sur les différences faibles de résultats en 2014 entre irrigants et non irrigants.

**Madame POTIER** répond qu'en 2014 le facteur prix de vente des céréales a impacté les revenus bruts.

**Monsieur POMMIER** demande si le bureau d'études a les résultats en marge nette.

**Madame POTIER** répond négativement

**Madame de ROFFIGNAC** ajoute que dans la catégorie non-irrigants, sont comptabilisés les viticulteurs et que les surfaces en vignes ne sont pas négligeables.

**Monsieur FOUCHER** précise qu'il ne faut pas que regarder le résultat en quintaux. Il suppose que la culture sèche est dans des zones de terres de vallées. Il suggère de comparer pour une même exploitation sur des terres superficielles, une culture irriguée et une culture sèche.

**Madame BONACINA** attire l'attention sur les écarts types, une grande différence dans les rendements en maïs sec est mise en évidence. Elle ajoute que les données du CER ne considèrent les spécificités sectorielles du territoire (viticulture, marais..) ; l'analyse agricole du territoire apparaît donc difficile.

**Monsieur POMMIER** précise que des essais ont été réalisés sur le territoire de la SEUDRE en irrigation limitante et non limitante. Ceux-ci montrent sur un même type de sol des différences de rendements plus importants que les données du CER. Il propose de vérifier si des essais ont été réalisés sur les bassins de la Charente aval et de la Seugne. Sinon, les essais sur la Seudre pourraient être repris dans l'état des lieux. Il ajoute que même si c'est déjà indiqué dans le document, le caractère type de sols n'est pas pris en considération dans l'analyse des données CER France, il ne faut pas hésiter à la rappeler.

**Madame POTIER** mentionne qu'effectivement les données du CER France ne sont pas affectées à l'aspect géographique ni au type de sols.

**Monsieur BOURRY** s'interroge sur les diagnostics de forages, le volume prélevable, les volumes autorisés et consommés. Il rappelle que le volume prélevable 2021 sur le bassin est de 14,8 millions de m<sup>3</sup>. Il ajoute que les consommations sont toujours largement inférieures aux volumes autorisés.

**Monsieur FOUCHER** répond que les irrigants ne seront jamais au volume autorisé, il serait inquiétant de consommer exactement le volume autorisé. Il ajoute que si vous avez un volume autorisé et vous ne le consommez pas, c'est que vous avez fait les choses dans les règles de l'art et que vous adaptez votre exploitation pour ne pas utiliser la totalité du volume autorisé.

**Monsieur BOURRY** demande si une fois que les forages seront identifiés en nappes captives, les volumes associés seront comptabilisés à part et retirés du volume prélevable 2021. Il s'inquiète sur les incertitudes, car les forages sont en cours d'identification.

**Monsieur POMMIER** précise qu'à titre d'exemple, pour la Seudre, pour les 175 forages qui avaient été diagnostiqués dans les 2 nappes captives, seuls 4 ont vu leurs volumes sortir du volume eau superficielle.

**Monsieur BOURRY** demande si le volume prélevable 2021 concerne l'ensemble des prélèvements dans le non-captif y compris les réserves.

**Madame BONACINA** explique que le volume prélevable est un volume pour les nappes superficielles et nappes d'accompagnement. Les forages qui seront identifiés en nappe déconnectée du milieu avec aucun impact sur le cours d'eau ne feront pas partie des volumes prélevables. Elle ajoute qu'à ce jour, ces forages n'ont pas été identifiés en Charente Maritime. Il faut que le pétitionnaire amène la preuve qu'il y a un forage avec un prélèvement dans le captif ; que le forage soit aux normes, alors le volume maximum attribué sera le volume maximal consommé depuis 2006 sur cette nappe-là. Elle complète avec l'exemple d'un forage qui pompe 40% en eau superficielle et 60% dans la nappe déconnectée du milieu, le volume maximal autorisé sera 60% du volume maximal consommé sur ce forage depuis 2006. Elle poursuit en indiquant qu'effectivement ce volume-là ne sera pas dans le volume prélevable. Le volume prélevable, c'est le volume lié au milieu.

**Monsieur BOURRY** demande si le volume prélevable 2021 correspond au volume prélevable dans les nappes d'accompagnement et eaux superficielles.

**Madame BONACINA** indique qu'effectivement s'il y a des réserves qui sont mises en place, il y aura un volume prélevable hivernal et un volume prélevable estival.

**Valentin POMMIER** rappelle que l'arrêté ce sont des volumes prélevables d'avril à septembre.

#### **IV. CONCLUSION DE LA PRESENTATION**

---

**Monsieur PERIGORD** indique que les documents présentés étaient clairs. Concernant la méthodologie de travail, il précise que des ajouts sont à prévoir, mais qu'il faut rester prudent. Il ajoute qu'en effet plus ce genre de concertation traîne dans le temps plus elle peut devenir à terme contre-productive. Son impression d'ensemble est que la réunion a été riche en discussion, que les participants ont pu discuter sur les enjeux, même si les enjeux relèvent du diagnostic, et que cela n'est pas du temps perdu pour l'avenir. Concernant les volumes, il informe qu'il faut aller vers plus de porosité entre les acteurs du processus. Il considère que la réunion fut productive avec une forte implication des parties prenantes. Il se félicite que les aspects qualitatif et quantitatif aient été abordés.

**Monsieur GUINET** remercie le bureau d'études ainsi que Nicolas Guittot et Romain Ozog. Il précise que c'est un travail difficile, délicat sur une zone géographique complexe avec des intérêts parfois très contradictoires. Il souhaite que ne soit pas omis le changement climatique. Il conclut en indiquant qu'en l'état, l'état des lieux ne peut être validé et qu'il faut arriver à quelque chose de transparent.